

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 06 juillet 2017

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 11 mai 2017

-2017-07-01 : Le Conseil Municipal prend acte de la communication et du débat afférent concernant le rapport d'observations définitives et de ses réponses, de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes, sur certains aspects de la gestion de la commune pour les exercices 2009 à 2015. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département à l'unanimité.

-2017-07-02 : Approuve la procédure adaptée relative au marché de confection et livraison de repas et goûters en liaison froide pour le service de restauration scolaire et le centre de loisirs municipal. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la confection et livraison de repas et goûters en liaison froide pour le service de restauration scolaire et le centre de loisirs municipal avec l'entreprise SODEXO EDUCATION pour une durée d'un an reconductible trois fois un an (48 mois maximum), aux prix fermes suivants :

Prix HT du repas restauration scolaire (enfants)	Prix HT du repas restauration scolaire (adultes)	Prix HT du repas centre de loisirs (enfants)	Prix HT du repas centre de loisirs (adultes)	Prix HT du goûter centre de loisirs
2,50 €	2,90 €	2,50 €	2,90 €	0,61 €

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, à la majorité. (vote contre de Monsieur Cyril Kretzschmar et abstention de Monsieur Guillon).

-2017-07-03 : Approuve la procédure formalisée relative au marché de type CPE et PF pour la maintenance des installations techniques de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de VMC avec intéressement sur la consommation d'énergie et garantie totale. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la maintenance des installations techniques de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de VMC avec intéressement sur la consommation d'énergie et garantie totale, pour une durée de 7 ans reconductible 3 fois un an, pour un montant annuel de 64 413,64 € HT de P2 et P3 soit 77 296,36 € TTC avec l'entreprise DALKIA, située 184 cours Lafayette – 69003 Lyon, ainsi que tous les actes liés à son exécution. Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, à l'unanimité.

-2017-07-04 : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt souscrit par la SA d'HLM DYNACITE pour un montant global de 508 000 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 76 200 € au bénéfice de la SA d'HLM DYNACITE, à la majorité (abstention de Monsieur Guillon).

-2017-07-05 : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt PLS souscrit par la SA d'HLM DYNACITE pour un montant global de 497 400 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 74 610 € au bénéfice de la SA d'HLM DYNACITE, à la majorité (abstention de Monsieur Guillon).

-2017-07-06 : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt PLS souscrit par la SA d'HLM IMMOBILIERE RHÔNE ALPES 3 F pour un montant global de 1 092 599 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 163 889, 85 € au bénéfice de la SA d'HLM IMMOBILIERE RHÔNE ALPES 3 F, à la majorité (*abstention de Monsieur Guillon*).

-2017-07-07 : Admet en non valeur les créances impayées pour un montant de 2012,14 €, à l'unanimité.

-2017-07-08 : Adopte les tarifs complémentaires des locations des salles municipales répertoriés dans le tableau ci-dessous et indiqué, à la majorité (*abstention de Monsieur Guillon*).

salles	Grappelli		Grappelli ½ salle côté carrelage		Cigales/JC Mallen
	1 jour	Forfait we	1 jour	Forfait we	1 jour
		Samedi 10h au dimanche 15h		Samedi 10h au dimanche 15h	9h-22h30 en semaine
Particulier					
Franchevillois	880 €	1 100 €	440 €	550 €	
Extérieur	2 000 €	2 800 €	1 000 €	1 400 €	
Associations	1 jour	Forfait we	1 jour	Forfait we	1 jour
Franchevilloises**	335 €	420 €	170 €	210 €	25 €
Extérieures	1 800 €	2 500 €	900 €	1 250 €	40,00 €
Entreprise/CE/REGIE/ASL	1 jour		1 jour		réunion
Franchevillois	1 000 €		500 €		25 €
Extérieur	2 000 €		1 000 €		75,00 €
Régie AG de copropriétés franchevilloise	500 €		250 €		50 €
Divers					
Caution nettoyage	200 €	200 €	200 €	200 €	
Caution Locaux	500 €	500 €	500 €	500 €	

-2017-07-09 : Décide l'acquisition par la ville de la parcelle cadastrée BN 78 d'une surface d'environ 1 113 m², située 10 rue des Écoles au prix de 860 000 euros TTC dans les conditions prévues dans la promesse d'achat telle qu'annexée à la présente délibération et en assure le préfinancement ainsi que la charge éventuelle de tout autre frais. Précise que les crédits seront inscrits à l'article 2128 pour le versement de la somme à la Métropole. Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat telle qu'annexée à la présente délibération et l'acte authentique ainsi que tout acte afférant à ces décisions. ... Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-07-10 : Vote la décision modificative n°1 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 323 285,73 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 1 010 801,13 €, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-07-11 : Autorise Monsieur le maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens relatives aux interventions des associations dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2017 à juillet 2018 dans la limite d'une enveloppe de 12 500 €. Dit que ces subventions sont prévues dans le cadre du budget principal 2017 de la commune, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-07-12 : Approuve le principe d'attribution d'un forfait de 1 500 € par classe transplantée dans la limite d'une enveloppe maximum par école élémentaire de 6 000 €. Cela représente un budget maximum annuel pour la collectivité de 18 000 €. Précise que les crédits sont prévus au budget 2017, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-07-13 : Autorise le principe d'attribution d'une subvention de 50 837 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Alliade Habitat pour le financement de 21 logements conventionnés dans l'opération située 42 avenue du Chater. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, relative aux conditions de versement de la subvention à Alliade Habitat ainsi que tout document utile au versement de cette subvention. Précise que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat, à la majorité (abstention de Monsieur Guillon).

-2017-07-14 : Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les autorisations d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour la durée du mandat. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou étude nécessaire à l'élaboration de ces autorisations pour la durée du mandat, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-07-15 : Approuve le versement de la participation communale annuelle à l'EID, à l'unanimité.

-2017-07-16 : Modifie le tableau des effectifs au regard des transformations à compter du 01 août 2017 en prenant en considération les transformations des postes suivants, à l'unanimité.

Transformation du poste de Gestionnaire ressources humaines ouvert au sein de la Direction des Ressources Humaines au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de l'ouvrir au grade d'adjoint administratif principal de 1er classe.

Transformation du poste de Coordinateur association/événementiel au sein de la DCSVA ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de l'ouvrir au grade d'adjoint administratif principal de 1er classe.

Transformation du poste de Coordinateur enfance-jeunesse ouvert au grade d'animateur principal de 2ème classe en poste de Directeur adjoint à l'Education afin de l'ouvrir au grade d'animateur principal de 1ère classe.

Transformation du poste de Directrice d'établissement d'accueil de jeunes enfants de l'EAJE Franch'Mômes ouvert au grade d'éducateur de jeune enfant afin de l'ouvrir au grade d'éducateur principal de jeune enfant.

Transformation d'un poste de Responsable de restaurant scolaire ouvert au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe en poste de Responsable de la restauration scolaire afin de l'ouvrir au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Transformation d'un poste d'Auxiliaire de puériculture ouvert au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe afin de l'ouvrir au grade d'auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe.

Transformation du poste de Régisseur au sein du Service Culture-Technique de la DSCVA ouvert au grade d'agent de maîtrise afin de l'ouvrir au grade d'agent de maîtrise principal

Transformation du poste d'Agent des espaces verts ouvert au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe afin de l'ouvrir au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Transformation du poste d'agent d'entretien du service Entretien/Événementiel de la DCSVA ouvert au grade d'adjoint technique territorial afin de l'ouvrir au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

-2017-07-17 : Approuve la modification du régime indemnitaire telle que présentée à compter du 01 janvier 2018. Annule et remplace l'ensemble des délibérations portant régime indemnitaire de la collectivité à compter du 1er janvier 2018 et ce pour l'ensemble des bénéficiaires actuels du RIFSEEP dont le cadre d'emploi est visé dans la délibération. Précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 012. Précise que l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. Précise qu'une délibération de même nature sera soumise au prochain conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité.

-2017-07-18 : Approuve la modification de l'article 4 relatif aux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Gendarmerie de Francheville Bel Air. Précise que la nouvelle adresse du siège du SIVU (mairie de Craponne) sera effective à compter du 1er septembre 2017, à l'unanimité.

Michel RANTONNET
Maire de Francheville



Membres présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOTTELAND, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme PRUNARET, M SADOT, M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON, Mme BARBET, Mme SANTOS-MALSCH, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, M RIVIER

Membres représentés : Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme D'HONNEUR, Mme RODAMEL, Mme DUMONT, Mme JAMBON,

Membre absent : M CORTIAL